parti socialiste

FEMINISME-SOCIALISME AUTOGESTION

LES GRANDS THEMES
DU MANIFESTE DU PARTI SOCIALISTE
SUR LES DROITS DES FEMMES

Coll. Fondation Jean Jaurès

femmes et socialisme



2

Coll. Fondation Jean-Jaurès

COLLECTION DIRIGEE PAR COLETTE A U D R Y

DEJA PARU :

« LES IMMIGREES DE L'INTERIEUR »

Coll. Fondation Jean-Jaurès

«««««««««««««««««««««« SOMMAIRE »»»»»»»»»»»»»»»»»»»»

Pages

AVANT-PROPOS 3

LES FEMMES DANS LA SOCIETE CAPITALISTE. 4

LES MOUVEMENTS FEMINISTES
ET LES ORGANISATIONS OUVRIERES 6

LUTTE DES FEMMES ET
SOCIALISME AUTOGESTIONNAIRE 9

*
* *

QUATRE THEMES FONDAMENTAUX CONCERNANT
LA SITUATION, LES DROITS ET LES LUTTES DES FEMMES

I FEMMES, LIBERTES, INSTITUTIONS 10

II FEMMES ET FAMILLE 17

III FEMMES ET TRAVAIL. 23

IV FEMMES ET MILITANTISME 29

Coll. Fondation Jean-Jaurès

AVANT-PROPOS

LIBERATION DES FEMMES ET COMBAT SOCIALISTE

Le Manifeste est un texte collectif, élaboré démocratiquement (aux niveaux local, fédéral et national) lors de la préparation de la Convention Nationale sur les Droits des Femmes du 15 janvier 1978, en application d'une décision du Congrès de Nantes en juin 1977.

Cette convention nous a ainsi dotés d'un texte qui rend, désormais, indissociable le combat socialiste et la libération des femmes, et qui est devenu la ligne du Parti et un élément de son identité.

Cette seconde édition du Manifeste (précédemment publié dans «Le Poing et la Rose» de février 1978) répond à la nécessité de mieux faire connaitre notre projet à l'extérieur, mais aussi à l'intérieur du Parti, car ce texte très cohérent est encore mal connu - voire ignoré - par trop de militants et de militantes, de responsables à tous les niveaux; cela nuit gravement à nos progrès. Aussi longtemps que les luttes des femmes ne seront pas prises en compte par l'ensemble des responsables du P.S. - hommes et femmes - au même titre que les autres luttes contre toutes les formes d'exploitation et d'aliénation imposées par le système capitaliste, notre Parti n'aura pas véritablement réussi à réconcilier féminisme et socialisme.

Un an après leur mise en forme, les analyses et les revendications du Manifeste sont d'autant plus actuelles que les effets de la crise du capitalisme se précisent : la bourgeoisie reprend ce qu'elle avait concédé sous la pression des luttes féministes relayées par les Partis de gauche.

Les femmes sont les premières touchées par la crise :

- leur droit au travail (déjà précaire : 75% des smicards sont des femmes) est bafoué : 54% des chômeurs sont des femmes et, pour celles que le chômage n'a pas encore frappées, une propagande sexiste les incite à rester au foyer;

- leur droit à disposer d'elles-mêmes leur est contesté : la remise en cause effective de la loi Veil (déjà limitée) est sous-tendue par une campagne nataliste dans la plus pure tradition conservatrice.

Aussi la lutte féministe doit-elle s'inscrire dans la lutte socialiste; mais en s'associant aux autres luttes contre le système, elle ne doit pas pour autant disparaitre. Les femmes risquent toujours de tomber dans deux pièges qui reviennent tous deux à réduire les femmes au silence : la marginalisation-récupération et l'intégration-dilution. Elles doivent donc prendre la parole partout (où on les y attend et où on ne s'y attend pas) en jouant sur les ambivalences et les contradictions (du patriarcat, des institutions ...) pour imposer leur point de vue.

Les femmes doivent sortir de leurs ghettos pour se battre pour leurs droits. La diffusion du Manifeste peut les y aider.

Yvette ROUDY
Secrétaire Nationale à l'Action Féminine

LES FEMMES DANS LA SOCIETE CAPITALISTE

LES FEMMES ET LA CRISE

La crise économique apparait de plus en plus comme une des crises mondiales les plus graves qu'ait connues la société capitaliste. Au fur et à mesure qu'elle se développe, elle met à nu tous les mécanismes de cette société. Et les faits montrent à l'évidence que les femmes en sont *les principales victimes.*

Victimes du chômage : Les femmes représentent près de 39% de la population active, mais 54% des demandes d'emploi non satisfaites. Ces chiffres et bien d'autres faits font ressortir l'existence d'un *double marché du travail* : un marché principal, dont la grande majorité est constituée par des travailleurs hommes, adultes, nationaux; un marché secondaire, sorte de réserve de main-d'oeuvre qui comprend les immigrés, les jeunes et les femmes. Et sur ce deuxième marché, les femmes sont spécialement défavorisées puisque, sur trois chômeurs au-dessous de 25 ans, deux sont des jeunes femmes.

Victimes de l'inflation : Celle-ci pèse principalement sur les travailleurs mal payés et sur les pensionnés et retraités à faible revenu. Or, les femmes actives sont salariées en proportion plus forte que les hommes (85% contre 65 à 70%) et 64% d'entre elles gagnent moins de 2 000 francs par mois contre 35% des hommes. On dénombre en outre dans notre pays 4 200 000 femmes de plus de 65 ans pour 2 500 000 hommes.

LE POUVOIR ACTUEL ET LES FEMMES

Devenu Président de la République, Giscard se vit contraint de répondre au mouvement qui se développait et prit une série de mesures .

Il en résulta :

. la nomination de quatre femmes au gouvernement.
. la création d'un secrétariat d'Etat à la condition féminine.
. le vote de la loi de libéralisation de l'avortement.
. La parution des décrets sur la contraception.
. Le vote d'une loi de libéralisation partielle du divorce.

Mais les limites de cette politique apparaissent bien vite, tandis que *c'est finalement avec les voix des parlementaires de Gauche que la loi de libéralisation de l'avortement a pu être votée.*

Surtout, l'ensemble des mesures prises ne faisait qu'entériner un état de fait dû à l'évolution des moeurs et aux luttes menées par les femmes. Mais si l'on fait aujourd'hui le bilan de ces premières mesures, on constate l'impossibilité dans laquelle est le gouvernement de les faire réellement appliquer.

Il est en effet dans la nature de ce gouvernement, qui a pour fonction de maintenir en place une société qui engendre et entretient les inégalités, c'est-à-dire qui fait porter le poids de la crise sur les plus défavorisés, de ne pouvoir changer la condition de l'immense majorité des femmes. *Car si les femmes se révèlent aujourd'hui les principales victimes de la crise, c'est qu'elles étaient déjà les principales victimes du capitalisme en période dite «normale».*

– *En tant que travailleuses,* leur entrée dans la production pour y subir une exploitation forcenée a été un des phénomènes typiques de la société industrielle à ses débuts.

Elles ont toujours été sous-payées, vouées aux tâches répétitives, monotones, parcellaires, souvent condamnées à des emplois précaires, considérées comme une armée de réserve que l'on appelle ou rejette selon la conjoncture. A cet égard, la crise ne peut qu'accuser et amplifier les vices du système aux limites du supportable.

– *En tant qu'épouses et mères,* assignées à la maternité (c'est-à-dire à la reproduction des forces de travail) et aux tâches domestiques (c'est-à-dire à l'entretien de cette force de travail), une grande partie des femmes continuent à assurer une double journée de labeur écrasante. Quant à l'immense majorité d'entre elles, au fur et à mesure que s'opéraient la concentration du capitalisme et son extension à tous les secteurs de la vie, elles ont subi de plus en plus, et dans une plus large mesure que les hommes, les effets du développement anarchique de l'urbanisation (commandé par la spéculation) et les difficultés de transports, tout cela générateur d'usure nerveuse, de sentiments d'insécurité, de séparation, de solitude profonde.

LE CAPITALISME HERITIER D'UN PASSE MILLENAIRE

Et si les femmes étaient et demeurent les principales victimes du capitalisme, c'est que celui-ci a hérité de la situation millénaire de subordination et d'oppression des femmes qui était celle de *la société, plus particulièrement de la famille patriarcale,* fonds commun de l'humanité inscrit dans les lois, les moeurs, les traditions et les mentalités, tout cela perpétuellement repris et retransmis par les milieux éducatifs et les moyens d'information.

Or, cet héritage, le capitalisme s'en est emparé pour l'exploiter au maximum, dans la mesure où il servait parfaitement ses intérêts. D'une part, le droit napoléonien, inspiré du droit romain, en faisant des femmes «d'éternelles mineures», permettait, dans la bourgeoisie, la transmission du *patrimoine*, c'est-à-dire de la propriété privée du capital et du pouvoir qu'il confère. Et, pour ce qui est de la masse des non-possédants, la somme immense de travail hors-marché qu'assuraient les femmes à la maison avait pour effet d'accroitre la plus-value du capital. D'autre part, l'existence du volant de main d'oeuvre que constituent les femmes permettait aux patrons de faire pression sur l'ensemble du monde du travail et de disposer d'une catégorie de travailleurs aisément exploitables, *accoutumés dès l'enfance à la subordination.*

Car l'existence de catégories plus faibles est une nécessité pour le capital qui trouve son intérêt à jouer les plus faibles contre les plus forts et à diviser les salariés entre eux.

LES MOUVEMENTS FEMINISTES ET LES ORGANISATIONS OUVRIERES

. Pour les féministes socialistes du siècle dernier : Flora Tristan, Jeanne Derouin et les Saint-Simoniennes , et pour les socialistes (à l'exception de Proudhon) : Marx, Hengels, Bebel, Lafargue, Guesde, la cause des femmes et celle de la classe ouvrière étaient une seule et même cause. Ils n'ignoraient certes pas que la subordination de la femme était bien antérieure au capitalisme, mais ils estimaient que l'abolition du capitalisme, en mettant fin à la fois à la surexploitation des travailleuses et à des rapports humains fondés sur l'argent, libérerait la femme de sa dépendance économique à l'égard de l'homme et de sa subordination.

. Les luttes des femmes ont commencé à poser des problèmes aux socialistes dès la fin du siècle avec l'éclosion d'un mouvement féministe autonome, suscité par l'attitude d'une partie du mouvement ouvrier. Des femmes de la petite bourgeoisie, plus instruites et plus libres, ont plus facilement pris conscience de l'aliénation de toutes les femmes et ont pu l'exprimer. Leur prise en compte des problèmes des droits civils, de la législation du travail, de la législation sociale, de l'éducation et de l'accès aux professions devait aider les femmes de la classe ouvrière à lutter à la fois contre l'exploitation capitaliste et contre leur aliénation globale dans une société construite par les hommes.

Mais c'est dès 1916 qu'une socialiste, Hélène Brion, a commencé à percevoir qu'en matière de libération, ni le Parti Socialiste, ni l'organisation syndicale ne tenaient leur promesse, car ils se montraient impuissants à défendre la femme «là où elle est le plus opprimée», dans la famille, à son foyer.

Un peu plus tard, après la victoire de la révolution soviétique, qui avait fait naître d'immenses espoirs chez les femmes, c'est le problème de l'émancipation sexuelle de la femme qui s'est développé concrètement avec toutes ses implications et à l'échelon de toute une société.

Quant au féminisme réformiste dont nous avons parlé, essentiellement attaché à l'obtention des droits civiques, (organisation comme la Ligue pour les Droits des Femmes), il semble avoir perdu une bonne part de sa raison d'être en France en se maintenant à l'écart du mouvement ouvrier.

C'est la pensée féministe contemporaine, fruit elle-même de l'accès des femmes à l'éducation, mais aussi de la crise de la société capitaliste et de toutes les valeurs dont elle se réclame, la prise de conscience enfin d'un nombre de femmes sans cesse croissant qui allaient achever de mettre en lumière certaines réalités de la condition féminine, les unes non perçues jusque là, les autres sous-estimées.

Les principales de ces réalités sont les suivantes :

1. L'oppression du sexe féminin est un héritage culturel (au sens le plus général du terme) écrasant. «On ne nait pas femme, on le devient».
Or, cet héritage *culturel* tend, aujourd'hui encore, à être porté au compte d'une *nature* féminine, la différence biologique entre l'homme et la femme pesant encore bien plus lourdement pour justifier le sexisme que la différence de couleur de la peau pour justifier le racisme.

2. Le combat des femmes pour leur libération est rendu particulièrement difficile du fait que cet héritage , qui est également le leur, pèse donc également sur leur mentalité, mais aussi parce que les femmes vivent dans un monde d'hommes, liées aux hommes par des liens affectifs profonds et que ces liens sont eux-mêmes modelés par la tradition.

3. Tous les hommes sont, de quelque façon, des privilégiés par rapport à toutes les femmes et l'on sait combien il est difficile à un privilégié, fût-il de bonne volonté, de percevoir le caractère exorbitant de ses privilèges.

4. Il faut bien voir enfin que la lutte des femmes contre les inégalités et les discriminations dont elles sont l'objet est une *lutte de caractère global*, qui touche à tous les secteurs de la vie privée et publique. De telle sorte que chaque revendication doit être examinée et appréciée en fonction de toutes les autres

sous peine :
- soit de perpétuer l'infériorisation de la femme par des mesures protectrices,
- soit de diviser les femmes entre elles (femmes au foyer et femmes qui exercent un métier) ou d'aggraver les oppositions entre travailleuses et travailleurs.

Pour toutes ces raisons, la renaissance explosive du féminisme à laquelle on assiste depuis une dizaine d'années a vu se développer dans certains groupes mais aussi chez beaucoup de femmes et jusque chez des militantes socialistes, une tendance à mener le combat séparément (contre une société faite par et pour les hommes, contre un pouvoir masculin). Ces groupes ont eu un rôle nettement progressiste dans la mesure où ils contribuent à ébranler les vieilles valeurs patriarcales qui restent un des plus fermes soutiens du capitalisme dans les esprits. Ils ont fait preuve d'une grande combativité et d'une réelle efficacité dans les campagnes contre la loi de 1920 et contre les violences faites aux femmes.

Mais la sous-évaluation de l'oppression économique des femmes - qui ne tient pas compte de la réalité de la lutte des classes dans une société structurée et dominée par le capitalisme dont l'emprise ne cesse de s'étendre à de nouveaux secteurs de l'activité sociale - risque d'accroitre à terme la marginalisation des femmes et d'empêcher leur combat d'aboutir.

Les luttes des femmes ne peuvent pas faire l'économie d'une insertion et d'une articulation dans le mouvement général de la lutte des classes puisque nous sommes en régime capitaliste. Certes, c'est dans la particularité concrète des situations spécifiques que se mène l'action révolutionnaire digne de ce nom. Mais à rester dans cette particularité, on n'arrive à rien. Il faut en sortir pour y revenir d'une manière plus libre et plus efficace.

Or la tentative du féminisme moderne, si elle a aujourd'hui une importance culturelle certaine, n'a trouvé ni son ancrage politique, ni des points d'appui institutionnels, ni un projet de société dans lequel se concrétiser.

Les féministes n'ont que deux issues :

- ou bien admettre les structures du pouvoir capitaliste et, dans ce cas, la promotion individuelle d'une minorité de bourgeoises n'assure ni la libération de l'ensemble des femmes, ni leur accès au pouvoir politique. Le féminisme se trouve alors dans une impasse ;

- ou bien attaquer à sa racine l'assujettissement féminin : dénoncer simultanément l'exploitation économique des femmes et leur situation de dépendance à l'égard des hommes. *Cette lutte contre la surexploitation subie par les femmes passe par la lutte des classes mais ne s'y réduit pas, elle doit en même temps dévoiler pour les supprimer les rapports hiérarchiques de domination.* De tels

rapports, en effet, qui sont des rapports de pouvoir et qui servent le capitalisme, se répercutent à leur tour pour assurer la subordination des femmes. *Ainsi peut s'opérer la rencontre du féminisme et du socialisme.*

LUTTE DES FEMMES ET SOCIALISME AUTOGESTIONNAIRE

Les socialistes, de leur côté, doivent reconnaitre que, d'une part, concernant le féminisme, le Parti Socialiste a développé jusqu'à présent une pratique différente de sa théorie , que, d'autre part, il a méconnu le poids d'un conditionnement culturel et d'une idéologie dominante dont les effets se font sentir jusque dans ses rangs; qu'il a, de ce fait, manqué à saisir la signification globale des luttes féminines et leur spécificité et n'a pas su leur reconnaitre un pouvoir moteur dans la lutte des classes. *Les socialistes doivent être convaincus que féminisme et socialisme sont indissolublement liés et que la société pour laquelle ils se battent ne pourra se dire socialiste tant que les femmes y demeureront opprimées.*

Le féminisme n'est ni un thème particulier, ni une préoccupation localisée, ni une série de revendications catégorielles. *Il n'est rien d'autre que la lutte des femmes contre la discrimination, l'oppression et la surexploitation qu'elles subissent en raison de leur sexe.* Or la discrimination intervient dans tous les secteurs de leur activité : emploi, salaires, carrière, sexualité, famille, culture. Dès lors le changement qu'elles exigent est global, tant du point de vue économique qu'idéologique.

Les femmes ont été partie prenante des mesures fondamentales du Programme Commun (1)

. *Les nationalisations,* qui ne peuvent être une simple étatisation, sont la condition essentielle pour transformer sur les lieux du travail les rapports sociaux;

. *La planification,* qui doit traduire les aspirations de tous les exploités et exploitées, substitue à la logique du profit celle des besoins sociaux et permet d'établir des relations égalitaires et antihiérarchiques.

Enfin, *les mesures de contrôle* dans tous les secteurs et à tous les niveaux de l'activité et de la vie doivent créer une dynamique de marche vers la société socialiste autogestionnaire.

(1) et leur avenir demeure lié à l'application de ses mesures fondamentales.

Les solutions qui s'imposent (droit à l'emploi pour tous et diminution de la journée de travail pour tous, redéfinition du travail lui-même, maîtrise du cadre de vie, prise de décisions par les intéressés, suppression des rapports dominant-dominé) dessinent un projet neuf de société, projet que les objectifs des luttes économiques ne peuvent recouvrir totalement.

Ce projet n'est autre que celui du socialisme autogestionnaire qui sera nécessairement l'oeuvre commune des hommes et des femmes. Car, d'une part, ce n'est que dans une telle société que les femmes trouveront réponse à leurs aspirations et, d'autre part, cette société aura besoin pour se construire de la force de proposition que les femmes auront tirée de leur expérience propre dont les dimensions sont nécessairement plus riches que celles des militants. Et, à cet égard, le P.S. sera d'autant plus apte à mener à bien son entreprise qu'il verra s'accroitre la participation et le militantisme des femmes dans ses rangs.

La convention du 15 janvier 1978 n'a donc pas été la convention des femmes du P.S., c'est le parti tout entier qui a pris en charge la lutte féministe et l'a englobée dans la lutte pour le socialisme. Le combat des femmes est le seul qui relie la lutte contre le patriarcat et la lutte contre le système capitaliste.

Le Parti Socialsite se doit de reconnaitre qu'il s'agit là d'un objectif qui commande tous les choix politiques, car les changements de la condition des femmes sont un des moyens de voir si réellement on progresse vers une autre société.

***

Coll. Fondation Jean Jaurès

LES QUATRE THEMES FONDAMENTAUX CONCERNANT LA SITUATION, LES DROITS ET LES LUTTES DES FEMMES

* FEMMES ET LIBERTE

* FEMMES ET FAMILLE

* FEMMES ET TRAVAIL

* FEMMES ET MILITANTISME

ANALYSE ET PROPOSITIONS

On trouvera ci-dessous, concernant chacun de ces grands thèmes, quelques propositions qui ont été votées le 15 janvier 1978 par la Convention Nationale. Elles définissent des axes d'orientation qui sont maintenant la loi du Parti Socialiste.

Nous avons supprimé ou légèrement modulé tout ce qui se rapportait à la proximité des élections et d'un accès éventuel de la Gauche au pouvoir.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

1. FEMMES LIBERTES INSTITUTIONS

Il semble indispensable, avant de formuler les propositions concrètes sur le droit en ce qui concerne les femmes, , d'exposer les motifs qui fondent ces propositions.

En effet, la revendication de mesures complémentaires pour assurer l'égalité des droits des hommes et des femmes est justifiée par les aliénations spécifiques subies par les femmes en tant que femmes, aliénations qui s'ajoutent à celles qui pèsent sur toutes les classes exploitées.

Si, théoriquement, les mêmes libertés sont revendiquées pour les hommes et pour les femmes, concrètement, les conditions de vie privée et publique aujourd'hui, des représentations culturelles très anciennes concernant les rôles respectifs de l'homme et de la femme, un lourd passé juridique, font que dans les comportements et dans les esprits, les libertés sont très inégales pour les hommes et pour les femmes.

Ces inégalités sont manifestes dans tous les domaines : l'éducation, l'emploi, la vie familiale, sociale, politique.

L'égalité ne s'obtiendra pas par des *mesures protectrices* envers les femmes qui les enfermeraient plus encore dans leur statut sexuel sous prétexte de les aider.

En revanche, elle peut exiger des *mesures spécifiques* ayant pour fonction soit d'étendre et garantir aux femmes un droit reconnu à tous (exemple : protection des personnes), soit de dynamiser un secteur social et de permettre aux femmes d'y rattraper leur retard (exemple : priorité dans la formation permanente et professionnelle).

Il y a donc lieu pour le Parti Socialiste de mener une politique volontariste dans ce domaine, afin de *faire inscrire dans le droit et dans la pratique sociale une nouvelle égalité.*

Cop Fondation Jean Jaurès

EDUCATION ET FORMATION
INITIALE ET PERMANENTE

(voir Chapitre III, page 23)

LA FAMILLE
ET L'ETAT CIVIL

Pour aboutir à une égalité réelle des membres de la famille devant les charges et les responsabilités familiales, nous proposons :

. Que la règle de droit *abolisse la transmission exclusive du nom du père aux enfants* et que l'administration des biens de la communauté et de biens propres aux enfants soit confiée aux deux parents.

. Que soit *abolie la pratique administrative exigeant des femmes la justifications de leur situation familiale* (Madame, Mademoiselle, épouse X, née Y) et que, conformément à la loi, des circulaires ministérielles fassent obligation aux administrations d'enregistrer les démarches faites par une femme mariée en son nom personnel.

. *Que le congé post-natal puisse être fractionnable entre les deux parents selon leur convenance.*

. *Que soient prises des mesures d'ordre législatif et matériel en ce qui concerne les femmes qui sont dans une situation d'instabilité ou de danger dans leur famille* : sévices sur la personne de la femme ou des enfants, pression du mari sur l'épouse limitant son droit au travail, ses biens personnels ou la liberté de son corps (I.V.G. (1), moyens contraceptifs).

Ces mesures consisteraient, sur le plan législatif, à étendre les requêtes en résidence séparée et, dans les cas de détresse, à rendre l'aide judiciaire automatique et immédiate. Sur le plan matériel, il s'agit de créer des structures chargées de l'accueil et de l'aide à ces épouses ainsi que du recouvrement des contributions aux charges du ménage , s'il y a lieu.

(1) Interruption volontaire de grossesse.

La gestion de ces centres pourrait être confiée à des associations féminines de quartier ou de commune. Des subventions pourraient leur être accordées par l'Etat, les instances régionales ou départementales.

RESPECT DES LIBERTES DE LA PERSONNE

A. Droit à la contraception et à l'avortement

. Contraception

Il ne s'agit pas de créer un outil législatif qui existe déjà, mais d'*en faire entrer l'application dans les faits :*
- par une politique de *diffusion massive de l'information* par les services du ministère de la Santé, la Sécurité Sociale, les services sociaux communaux, la médecine du travail et les mass media.

- par une *politique de crédits* : accroissement des crédits de l'Etat aux centres de planification familiale et accroissement du financement départemental (conventions);

- par le *financement d'une politique de la recherche* sur la contraception masculine et son extension.

. Avortement

- La loi Veil étant suspensive pour cinq ans (art. 1, par. 2), soit jusqu'en 1980(1) vote d'une loi définitive (2)

- *Remboursement des frais de Sécurité Sociale.*

- *Extension du nombre d'établissements hospitaliers* et de centres d'information médicale (pour les consultations obligatoires de par la loi) agréés.

- *Allègement des démarches* nécessaires à la décision des démarches d'I.V.G. (aujourd'hui elles sont dissuasives et risquent de mener la femme en dehors des délais légaux) ;

(1) On sait que dès maintenant une campagne est engagée par diverses organisations et par certaines personnalités attachées à une politique nataliste pour que soit remise en question la loi Veil en 1980.

(2) qui serait la loi Veil amendée selon les orientations qui suivent.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

¨ *Remboursement des visites* et entretiens antérieurs et postérieurs à l'intervention ;

¨ *Pour les mineures,* possibilité de l'avortement libre et gratuit, l'un des parents étant informé ;

¨ La clause de conscience n'engageant que les individus, il sera fait obligation aux services hospitaliers de gynécologie de s'organiser pour pratiquer des I.G.V.

B. Garantie des libertés civiles -

Liberté de circulation, protection contre la violence dans la famille et dans les lieux publics. *Il s'agirait ici de légiférer de telle sorte que les femmes, les enfants et toute personne en situation objective d'infériorité physique soient plus particulièrement protégés contre l'usage de la force physique.*

Ce problème se pose en effet de façon aigüe au moins dans deux domaines :

- *les sévices dans la famille* : la famille, lieu privé à l'abri des interventions des pouvoirs publics, est aussi le lieu de l'arbitraire du chef de famille. Pour prévenir certaines situations dont sont victimes les femmes et les enfants, nous proposons l'allègement du dispositif juridique permettant aux femmes de quitter le domicile conjugal et la création de centres refuges (cf. supra) ;

- *Les agressions dans la rue* et tous autres lieux publics (vol avec violence, viol, etc..). Nous ne souhaitons pas une aggravation de la répression et nous ne croyons pas à son efficacité. En revanche, nous pensons que certaines mesures s'imposent :

- renforcement de la prévention ;
- reconnaissance du viol conjugal par la loi, ce qui suppose une redéfinition du devoir conjugal ;
- accroissement des effectifs féminins dans la police, notamment dans les commissariats ;
- redéfinition juridique du viol (art. 332 du Code pénal) puisque, malgré une jurisprudence constante de la Cour de Cassation (Crim. 25 juin 1957, Crim. 10 juillet 1973), les magistrats et les jurys sont très restrictifs dans leur interprétation des textes.
- d'une façon plus générale, une garantie des libertés civiles pour les femmes consisterait en la parité des femmes dans tous les procès d'assises.

Collection Jean Jaurès

ELABORATION D'UNE LOI ANTISEXISTE

Cette loi devra avoir pour objectif de supprimer les discriminations sexistes dans tous les domaines et d'étendre la loi du ler juillet 1972 au sexisme.

Le contrôle de son application devra être le fait d'une instance juridictionnelle.

Les associations féminines devront avoir le droit de se porter partie civile sans que soit exigée une durée minimale d'existence.

CREATION D'UN ORGANISME DE COORDINATION

Création d'un organisme de coordination doté d'un budget sérieux et de pouvoirs de contrôle réels, participant à toutes les délibérations de l'exécutif pour veiller à l'application des droits des femmes. En l'état actuel des institutions, il semble qu'un ministère serait nécessaire pour répondre à ces exigences (1).

Ce ministère pourrait être assisté d'une structure consultative permanente où siègeraient, en plus des représentants syndicaux et des associations, des déléguées des associations féministes.

***

(1) Néanmoins, sur la nature de cet organisme, les avis sont encore partagés dans le Parti.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

II FEMMES ET FAMILLE

La famille patriarcale traditionnelle a subi une triple réduction :

- de volume : *les lointaines communautés villageoises rassemblaient sous le même toit plusieurs générations : la famille contemporaine (dite nucléaire) se réduit au couple et à ses enfants;*

- de fonctions : *la famille, dans l'ensemble, n'est plus une unité de production. Comme unité de consommation elle se voit relayée par les services et équipements collectifs; elle confie une grande partie de la tâche éducative à la collectivité;*

- de pouvoir : *plus la production s'industrialise, moins les liens de parenté jouent un rôle dans les institutions politiques et économiques.*

LA FAMILLE DANS LA SOCIETE CAPITALISTE

La structure et les fonctions de la famille ne sont pas des attributs «originels» ou «biologiques»,l'effet du «hasard» ou de la «fatalité», mais bien la résultante du système économique et idéologique vécu. *Toute question concernant la famille est donc politique* et ne peut être dissociée de la politique économique dans son ensemble.

La famille, en système capitaliste, obéit aux impératifs d'une société fondée sur la propriété privée et le profit. Cela implique le maintien d'une famille conservatrice, fidèle reproductrice des rapports sociaux existants (hiérarchie, autorité, division des tâches, statut sexuel, etc...).

Collection Jean Jaurès

- sur le plan *juridique*, la famille est une institution chargée de transmettre le patrimoine.

- sur le plan *économique*, le capitalisme fait de la famille un lieu de profit et de la femme un agent de consommation.

- sur le plan *social*, la famille isole la femme de la vie extérieure et freine sa participation à la vie collective.

- sur le plan *idéologique*, la famille est le lieu où se transmettent et se reproduisent les modèles et les valeurs de la société. (1)

Ainsi, figée dans le droit bourgeois, la famille traditionnelle bloque toute possibilité d'évolution, de libération, d'autonomie, donc toute transformation des rapports sociaux.

CHANGER LA VIE

Pour changer la vie il ne suffit pas d'instaurer de nouvelles lois, il faut aussi prévoir une série de mesures en vue de :

- *transformer les mentalités,* les comportements, en brisant les mythes, les conditionnements ancrés depuis des siècles; concernant, en particulier, l'institution du mariage, devraient disparaitre certaines dispositions juridiques et fiscales héritées d'un passé révolu.

- *assurer l'autonomie de chaque individu* (enfant compris) par le partage des pouvoirs et des responsabilités.

- créer les conditions permettant de *nouvelles formes d'organisation des groupes familiaux.*

L'objectif du socialisme n'est pas de faire disparaitre la famille; son but est d'extirper tout rapport de domination fondé sur la division des rôles et des sexes, de réaliser la démocratie dans la famille (programme socialiste de gouvernement, 1972).

Il convient donc de réfléchir sur les conditions qui permettront aux femmes d'assumer toutes leurs responsabilités et de préserver la liberté de leur décision, en refusant de se laisser enfermer dans la contradiction qui oppose vie de famille et travail professionnel. Dans un projet de société socialiste, il est indispensable de dénoncer l'injustice profonde qui fait de l'éducation des enfants et des soins à leur donner un «métier de femmes».

(1) Il résulte évidemment de tout cela que, sur le plan politique, la famille bourgeoise est la cellule de base qui soutient le régime.

Collection Jean-Jaurès

Les problèmes de l'enfance concernent toute la société et réclament une prise en charge collective par les hommes et par les femmes.

Cela suppose une société où la division des rôles et des tâches ne se fait plus selon le sexe mais selon les intérêts et les disponibilités de chacun. Cette remise en cause du modèle familial permettra d'ouvrir la voie à d'autres formes d'institutions qu'il serait illusoire de définir à l'avance.

Nous proposons une première série de mesures pour transformer les mentalités et les comportements et pour accélérer la nécessaire transformation économique et sociale.

Propositions

En ce qui concerne l'éducation et l'information :

- lutter contre le contenu sexiste des livres scolaires, de la publicité (supériorité du garçon, rôle complémentaire de la fille, la femme objet, etc...); dans ce contexte, une attention particulière devra être portée à l'utilisation de la radio et de la télévision;

- développer information et formation pour remettre en cause les modèles traditionnels et permettre à chacun de vivre sa propre sexualité.

En ce qui concerne la législation :

- obligation de la double signature sur la déclaration annuelle de revenus;
- dans le cadre d'une réforme fiscale globale, déclaration séparée des revenus.
- suppression du quotient familial, remplacé par un abattement forfaitaire par enfant;
- abandon du principe de l'attribution systématique de la garde de l'enfant à la mère et généralisation de la responsabilité parentale conjointe, ainsi que le recours accru à la garde alternée dans le souci constant de sauvegarder l'équilibre de l'enfant.

GARANTIE DES DROITS DE L'ENFANT

L'évolution des droits des femmes et celle des rapports du couple et de la famille impliquent que soient pris en compte simultanément les droits de l'enfance, notamment la nécessité d'une réelle socialisation. Cette découverte de soi et des autres demande la participation de tout le groupe social (maison de l'enfance, école ouverte ...). Ainsi l'éducation sera donnée sous forme non contraignante.

Coll. Fondation Jean Jaurès

Il faut poser comme règle que l'enfant n'est pas un objet. Il n'appartient ni à la mère, ni aux parents, ni à l'école, ni à l'Etat. Il doit être reconnu pour lui-même.

La reconnaissance de ces droits fondamentaux réclame une étude spécifique et des propositions de la part du Parti sur la place de l'enfant dans une société socialiste.

Propositions :

LE PROCESSUS DE TRANSFORMATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Certaines de ces propositions étaient déjà incluses dans le Programme Commun, le Programme du P.S. et la proposition de loi relative aux «droits économiques et sociaux liés à la présence d'enfants dans la famille» présentée par le Groupe socialiste et des Radicaux de gauche en 1976.

Parmi ces dispositions, certaines ont été reprises par le gouvernement, mais l'absence des conditions réelles d'application de ces lois en fait de simples mesures d'assistance :

Attribution d'une prestation unique considérée comme une contribution de la collectivité à tous les besoins de l'enfant (y compris le besoin de présence) :

Elle est servie sans condition de ressources à partir du premier enfant, que les parents aient une activité professionnelle ou non.

Cette allocation sera versée à tous les enfants sans sélection des parents allocataires; elle sera indexée sur les ressources; elle sera incluse dans le revenu, évitant ainsi une pénalisation éventuelle des foyers «non imposables» actuellement.

Contrairement aux mesures déjà prises par la Droite, cette proposition présente une optique nouvelle de la politique familiale : l'allocation versée à tous les enfants ne sélectionne pas les allocataires, elle fait disparaitre la notion antidémocratique de «chef de famille» et exclut toute notion d'assistance.

Ces propositions ne prennent tout leur sens que dans la politique d'ensemble du Parti, notamment en ce qui concerne la redistribution des revenus, la réforme fiscale et l'ensemble des équipements sociaux.

Collection Jaurès

Allongement du congé de maternité à 18 semaines.

A terme, envisager la possibilité d'un véritable congé de paternité permettant au père de s'associer pleinement et dès le début à la vie de son enfant.

Attribution d'un congé parental à la personne (homme ou femme) qui travaille et cesse son activité pour élever son enfant. Ce congé d'une durée maximum de deux ans sera accordé sur simple demande et pourra être fractionné entre les deux parents, le réemploi étant de droit.

En outre, l'intéressé(e) bénéficiera à la reprise du travail des avantages acquis dans l'entreprise pendant son congé (augmentation de salaire par exemple) et d'un recyclage éventuel après ce congé. Ces mesures s'appliqueront également aux adultes adoptant un enfant.

- A terme, une autre formule serait pour tous les travailleurs (hommes ou femmes) de ne travailler pendant une certaine période que trente heures par semaine sans diminution de salaire. Le nombre de mois ou d'années à ce rythme serait à définir. Ce crédit travail-temps pourrait être librement choisi; cette mesure permettrait d'avoir plus de temps à consacrer aux enfants, à la vie associative, à un recyclage personnel, intellectuel, professionnel, préparation à la retraite, etc... Cependant l'action du parti devra porter en priorité sur la réduction de la journée de travail pour tous et tout de suite.

Lorsque la réduction des temps de travail sera obtenue pour tous, ce même crédit devra être établi à partir d'un horaire hebdomadaire de travail moins élevé, 25 heures par exemple.

- Allègement des tâches ménagères communes par la création de «services collectifs» dans les grands ensembles, dans les quartiers, etc.. et partage équitable de ces tâches entre les membres du groupe familial.

- Création, en tant que service public, d'équipements et services collectifs.

- Création de centres de santé intégrés et de centre d'orthogénie au niveau local ou communal. Ces centres réclament un personnel formé et compétent; ils seront ouverts à toute expérience novatrice.

- Dans le cadre d'une réelle décentralisation et d'une réforme des finances locales, le transfert des pouvoirs économiques et financiers devra permettre la réalisation et le fonctionnement de ces équipements au niveau le plus proche des citoyens.

Fondation Jean Jaurès

- Création dans chaque commune ou éventuellement chaque quartier, de comités associant les représentants de la ou des collectivités publiques, des institutions, des groupements intéressés et des usagers pour promouvoir et coordonner les actions en faveur des enfants et des familles.

- Droit effectif des usagers de participer à l'animation, l'orientation, le contrôle de gestion de l'établissement concerné.

- Mise au point de mesures adaptées à la situation des pères et mères célibataires pour qu'ils puissent bénéficier pleinement des mesures envisagées ci-dessus.

Toutes ces mesures entraineraient une première mutation dans les mentalités pour que soit enfin admise la non-différenciation des rôles de l'homme et de la femme (dans ou hors du foyer).

L'ensemble de ces propositions doit s'insérer dans la globalité du projet de société socialiste : toute question concernant la famille est politique.

TANT QUE LA HIERARCHIE EXISTERA A L'INTERIEUR DE LA PLUS PETITE CELLULE SOCIALE - LA FAMILLE - UNE SOCIETE AUTOGESTIONNAIRE NE POURRA EXISTER.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

III FEMMES ET TRAVAIL

Il faut réaffirmer le droit au travail.

Au nom de ce droit incontestable pour tout être humain, il faut dénoncer :

** la réduction du travail féminin à un travail d'appoint;*

** le mythe des voleuses d'emploi;*

** le travail à mi-temps, exclusivement réservé aux femmes, car, en plus des inconvénients économiques et financiers qu'il entraîne (frais de garde aussi élevés, handicap pour une promotion...), cette formule entretient la notion de travail d'appoint et confine la femme dans son rôle traditionnel de mère de famille et de ménagère;*

** La division du travail selon le sexe : l'opposition des rôles, les femmes à la maison, les hommes à la production; l'opposition des emplois masculins et féminins (toujours dévalorisés). Ces trois préjugés, expression d'une mentalité séculaire, sont la raison profonde des préjudices subis par les travailleuses. C'est une «discrimination structurelle indirecte».*

REALITE DE L'EMPLOI FEMININ

Une première remarque : les statistiques ne tiennent pas compte du nombre de femmes qui travaillent sans avoir de statut : épouses de commerçants, d'agriculteurs, d'artisans. En fait, un travailleur sur deux est une femme. Mais l'insertion dans le monde du travail se fait dans des conditions mauvaises et très inégalitaires.

Phénomène marquant de ces dernières années :

Coll. Fondation Jean-Jaurès

la population active féminine ne cesse de croître.

- 1968 : l'effectif était de 7.461.805
- 1976 : - - - 8.456.700.

En huit ans, un million de femmes en plus;

Cependant, le droit au travail qui leur est reconnu dans la constitution leur est contesté quand il s'agit de l'appliquer.

On constate, en fait :

- difficulté et injustice à l'embauche;
- priorité lors des licenciements : aujourd'hui, *54% des chômeurs sont des femmes, dont plus de 50% ont moins de 15 ans.*

Du fait des inégalités qu'elles subissent dans le travail, le chômage des femmes coûte globalement deux fois moins cher que celui des hommes.

En fait, elles servent de main d'oeuvre d'appoint que le système capitaliste utilise ou non selon la conjoncture.

PROBLEMES SPECIFIQUES DE L'EMPLOI FEMININ

la sous-formation,
la sous-qualification,
la sous-promotion,
la sous-rémunération,
la déqualification,
la pénibilité des conditions de travail,
la double journée.

Ce constat montre l'accumulation d'inégalités dont sont victimes les femmes qui forment «une sorte de sous-prolétariat au service du grand capital» (1).

Propositions :

L'EMPLOI LA FORMATION

La formation générale, professionnelle et permanente des femmes est la première condition de leur bonne insertion dans le milieu du travail. C'est pourquoi nous proposons :

(1) François MITTERRAND - avril 1976 -

Copyright Fondation Jean Jaurès

Education nationale.

- Création d'une commission (à pouvoirs de décision) chargée de *remanier les manuels scolaires* pour en éliminer les stéréotypes et y faire une place à l'histoire des femmes ;

- Création d'une *véritable mixité de l'enseignement* par une meilleure orientation scolaire, par une réglementation appropriée des établissements scolaires, en particulier concernant les structures d'accueil en internat (notamment dans l'enseignement technique) et par des mesures transitoires d'équivalence de C.A.P.

Formation permanente

Le Parti Socialiste proposera des mesures pour que les femmes qui travaillent aient des chances égales d'accéder à la formation professionnelle permanente et il donnera à celles ou ceux qui souhaitent travailler après avoir élevé des enfants, ou retravailler après une longue interruption, les moyens d'acquérir une formation avant de se présenter sur le marché du travail.

Formation en entreprise.

La ventilation des crédits devrait être proportionnelle au nombre d'employés par catégorie et par sexe, de façon à éviter qu'elle ne profite en majeure partie aux cadres (hommes).

Formation d'Etat (F.P.A., C.N.A.M., actions de F.N.E. et conventions)

Nous proposons d'établir un taux de féminisation ou de masculinisation minimal par techniques ou métiers enseignés. Ces taux seraient révisables lors de l'élaboration des plans jusqu'à atteindre un taux égal à celui de la proportion de femmes dans la vie active.

Un tel quota créerait une dynamique pour l'égalité des sexes dans l'emploi en favorisant des formations de même type pour les deux sexes (ouvertures de nouvelles formations techniques aux femmes) et en qualifiant des femmes en nombre suffisant pour faire diminuer la discrimination à l'embauche.

L'encouragement de la demande pourrait être confié aux mouvements d'éducation populaire et à des agents de l'A.N.P.E.

Politique de l'emploi

La politique socialiste de l'emploi, qui ouvrira réellement le marché du travail aux femmes par une répartition égalitaire des emplois, trouvera son efficacité en s'appuyant sur la planification démocratique, les nationalisations et le pouvoir de contrôle des travailleurs.

La nomination à l'A.N.P.E. d'agents ayant pour fonction de veiller à la bonne orientation des demandeurs d'emploi et à la non-discrimination à l'embauche serait susceptible de diminuer fortement le chômage féminin.

Les entreprises nationalisées et le secteur public dans son ensemble (administrations et services nationaux, régionaux, municipaux) devront être utilisés comme terrains d'actions pilotes pour changer les habitudes et ouvrir réellement le marché du travail aux femmes par une répartition égalitaire des emplois des hommes et des femmes.

L'EGALITE DANS L'ENTREPRISE

Afin de faire appliquer la loi du 22 décembre 1972 sur l'égalité de rémunération des hommes et des femmes, le P.S. demande dans sa proposition de loi No 1705 l'institution de commissions tripartites chargées d'évaluer les postes de travail.

Ces commissions tripartites comprennent obligatoirement des représentants de toutes les catégories professionnelles et notamment un certain nombre de femmes au titre des catégories où elles sont largement majoritaires (employées et O.S.)

Il faut, sans se priver de ce moyen, orienter la législation non pas vers l'évaluation du poste attribué aux travailleurs, mais vers la reconnaissance de la qualification professionnelle de l'individu quel que soit le poste qui lui a été attribué, ceci afin d'éviter les déqualifications et de permettre des critères objectifs de qualifications (diplômes, critères d'embauche, formation, ancienneté).

Ceci concerne autant les hommes que les femmes. Il faut également que soient publiés les salaires par entreprise et par poste et que soient communiqués au comité d'entreprise les critères servant de base aux promotions et à la qualification.

Il semble cependant que si l'on veut réellement aboutir à un résultat, seul un système de quota pourrait donner satisfaction. Ces quotas pourraient être utilisés, comme c'est le cas en Suède par exemple, à l'embauche dans des secteurs expérimentaux où les primes à la décentralisation ne sont accordées qu'aux entreprises n'employant pas plus de 60% de personnes du même sexe. Un système de contrôle devrait empêcher que les entreprises soient amenées à sous-payer leur personnel ou à exclure les femmes des secteurs où elles sont actuellement majoritaires.

LA RETRAITE

En ce qui concerne l'âge du départ de la vie active, trois temps peuvent être envisagés :

- *Dans l'immédiat* nous constatons la nécessité de permettre aux femmes, si elles le veulent, de prendre leur retraite à taux plein à partir de 55 ans.

- *A court terme*, en tenant compte de la pénibilité du travail effectué, l'âge pourrait être identique pour les hommes et pour les femmes.

- *A long terme*, il sera identique.

Des propositions spécifiques sont mises à l'étude (suite au projet de loi 3415 déposé le 4.1.78 par le groupe socialiste) en ce qui concerne le problème des épouses et filles d'agriculteurs, commerçants et artisans, qui devront disposer dans l'entreprise familiale des mêmes droits que l'actuel «chef de famille» (salaire, héritage, avantages sociaux, retraite ...)

POUR L'EXERCICE EFFECTIF DU DROIT A L'EMPLOI

La sous-estimation systématique du nombre de femmes à la recherche d'un emploi est un exemple frappant de l'interprétation restrictive de la notion de droit à l'emploi. Pour qu'il y ait égalité des hommes et des femmes face à l'emploi, ce ne sont pas les 639.000 femmes inscrites comme demandeuses d'emploi qu'il faut prendre en compte, mais bien les 3 000 000 de femmes à qui la possibilité de travailler est refusée. C'est une oeuvre de longue haleine qui suppose aussi la création de très importants équipements collectifs.

Cette revendication du droit à l'emploi pour tous, hommes et femmes, témoignera de la volonté réelle du Parti Socialiste d'une transformation profonde des rapports sociaux. En effet, la satisfaction d'une telle revendication, en fai-

Collection Jean Jaurès

sant reposer l'activité économique sur un nombre beaucoup plus considérable d'adultes, ne peut se concevoir sans une autre organisation de la société, impliquant :

- La remise en cause de la division travail-loisirs;
- la diminution des horaires et de la journée de travail pour tous;
- une nouvelle répartition des tâches et des fonctions dans l'entreprise et dans la famille.

Travail au foyer

Les tâches domestiques, dont les femmes sont quasi exclusivement chargées, représentent une somme de services considérable qui n'est pas reconnue économiquement (non comptabilisée, non rémunérée), mais surtout qui n'entre pas dans les circuits économiques et sociaux. Les femmes qui n'exercent que cette activité sont exclues de la participation sociale. Cette exclusion caractérise le travail au foyer, qui ne se définit pas par des travaux particuliers, mais par sa non-intégration économique.

Cet aspect du travail au foyer est primordial et toute analyse politique doit en tenir compte, notamment en ce qui concerne le salaire maternel. Une telle mesure ne changerait pas la situation des femmes, elle les marginaliserait davantage en les écartant définitivement de la participation sociale et économique.

Leur intégration ne saurait donc se faire par le moyen du salaire maternel, une telle mesure étant à la fois réactionnaire et hypocrite (1). Nous devons donc renouveler notre opposition à toute proposition de cette nature. Le Parti Socialiste se doit de distinguer, dans son analyse du travail au foyer, le travail proprement ménager qui est le lot de tous, célibataires, individus vivant dans le cadre d'une famille ou d'un groupe, et le travail dû à la présence d'enfants dans le foyer.

La première partie de ce travail peut être allégée par des équipements et des services collectifs, mais doit naturellement être effectuée par chaque individu, qu'il soit homme ou femme.

Par ailleurs, la présence des enfants profite à l'ensemble de la collectivité (reproduction de la force de travail) tout autant qu'aux deux parents. Il est injuste d'en laisser la charge exclusivement aux femmes et il appartient au Parti Socialiste de proposer des mesures qui rééquilibrnt cette charge entre les deux parents) par le biais de congés, prestations, révision de la fiscalité, diminution du temps de travail pour tous, etc...) et entre les parents et la collectivité (politique des équipements collectifs).

(1) Sous couvert, en effet, de protéger les femmes, on les cantonne définitivement dans le rôle domestique.

IV FEMMES ET MILITANTISME

La présence des femmes dans la vie politique est encore largement problématique. Mais les raisons de leur représentation encore faible dans les partis politiques ne peuvent être analysées sans prendre en compte la qualité de leur engagement militant, notamment dans les associations et les syndicats.

Au niveau syndical et à des rythmes différents, les grandes organisations du mouvement ouvrier traitent maintenant spécifiquement du problème des travailleuses ; mais les femmes syndicalistes rencontrent des problèmes en partie semblables à ceux des femmes des partis politiques.

D'une façon globale, on peut dire que, les associations et les syndicats n'étant pas directement candidats au pouvoir d'Etat, la lutte interne pour accéder au pouvoir dans l'organisation y est beaucoup moins dure.

Traditionnellement, les femmes se sont senties beaucoup moins concernées et moins armées dans la course au pouvoir. Ceci explique en partie que dans les associations et les syndicats la place faite aux femmes soit plus importante et plus aisé leur accès aux postes de responsabilités.

Compte tenu de cette situation, nous ne pouvons pas laisser s'instaurer de nouveau la division hommes-femmes entre associations et partis; *cela consisterait en un nouveau partage des tâches qui revient toujours à laisser les hommes faire la politique*. C'est l'analyse de cette situation qui fonde notre présence au Parti Socialiste. Mais en même temps, nous réaffirmons que nous devons imagi-

Collection Jean Jaurès

ner et mettre en pratique de nouvelles relations entre associations, syndicats et partis pour dépasser ce qui est souvent pensé comme un rapport hiérarchique. Cette question est primordiale quand on sait le rôle que jouent les femmes dans toute une série d'associations.

Au regard de leur poids électoral (52% des électeurs), la représentation des femmes dans les partis politiques est extrêmement faible. Pour militer, les femmes se heurtent à des difficultés d'ordre à la fois matériel et idéologique.

DIFFICULTES DU MILITANTISME FEMININ

L'engagement militant ne va pas de soi dans une société qui développe à dessein l'égoïsme, l'individualisme, ainsi qu'une division prétendument naturelle des rôles et des statuts selon les sexes.

Par leur éducation qui est le produit de l'idéologie dominante, notamment de *l'idéologie patriarcale*, les femmes sont moins intégrées dès leur jeunesse à la société. Elles sont peu incitées à s'informer et à prendre part à la vie politique.

En revanche, elles sont encouragées à valoriser la vie affective, les vertus du sacrifice, ce qui développe un sentiment permanent de culpabilité, par ailleurs conforté par l'héritage judéo-chrétien. Le piège qui leur est ainsi tendu retentit sur l'engagement militant : peur d'adhérer à un parti politique, sentiment d'incompétence, difficultés d'insertion, en un mot, peur d'agir et de parler dans un domaine qui n'est pas celui des modèles reçus, sur un terrain qui «appartient aux hommes», qu'il s'agisse des pères, frères, des maris ou des patrons.

Surtout, insérées dans la division des tâches et des rôles, nombre de femmes semblent plus sensibles aux problèmes qui concernent directement leur foyer et l'éducation des enfants.

L'image de la militante elle-même subit des déformations, aussi bien dans la perception masculine que dans la perception féminine; ou bien elle est réputée sacrifier ses occupations «légitimes» à l'action militante, ou bien elle doit «racheter» son action militante par des prouesses à la fois militantes, professionnelles et familiales, qui ont pour premier effet de susciter l'admiration mais aussi le découragement des femmes susceptibles d'apporter leur contribution à l'action politique.

Enfin, un des obstacles, et non des moindres, au militantisme des femmes tient aux habitudes, aux comportements des militants politiques dans leur en-

semble qui consistent à reproduire au niveau de l'appareil les pratiques que par ailleurs on dénonce : répartition des rôles, des tâches et des domaines d'action politique qui aboutissent tous à une dévalorisation des femmes dans le Parti.

Les difficultés matérielles qui découlent du manque de temps, des obligations familiales, existent ou devraient exister pour les hommes comme pour les femmes, mais elles sont d'autant plus faciles à surmonter pour eux qu'un accord trop souvent tacite les rejette précisément sur leurs propres femmes. D'où le phénomène du militantisme secondaire ou «secondant» des femmes dans le parti : en effet, les camarades masculins militants bénéficient de la plus-value qui leur est apportée par le travail de leur femme; celles-ci les soulagent en général, de la plupart des tâches matérielles leur permettant de consacrer leur temps libre aux occupations militantes; les femmes assurent pendant ce temps la garde des enfants. Dans ce domaine comme dans d'autres, cette situation oblige les femmes à vivre politiquement par procuration. Mais les jeunes militantes posent de façon beaucoup plus égalitaire le problème de la répartition des responsabilités familiales.

LES FEMMES ET LE PARTI SOCIALISTE

Si l'on se réfère à la répartition des militants par sexe au Parti socialiste, comme tout autre parti politique, la constatation de l'inégalité s'impose d'emblée.

Les militantes sont en proportion moins nombreuses que leurs camarades masculins. De plus, les responsabilités restent le monopole des hommes dans la plupart des postes essentiels. Ils constituent des domaines réservés même lorsque des femmes seraient en mesure de les assumer politiquement.

Au lendemain de la Libération, les femmes ont conquis juridiquement l'égalité des droits politiques. Mais peu de progrès ont été accomplis depuis lors, quelles que soient les formations politiques, quand au plein exercice des responsabilités effectives. Bien au contraire, la disproportion entre l'importance du corps électoral féminin (52% des électeurs) et celle des titulaires de postes politiquement importants (1 à 14% selon les partis politiques) est scandaleuse. La sous-participation militante des femmes et leur sous-représentation électorale reflètent leur rôle subalterne dans la vie politique française au niveau de la décision.

Le Parti socialiste, quant à lui, héritier des traditions démocratiques dont le socialisme est porteur, ne peut accepter la perpétuation d'une inégalité qui touche aux libertés concrètes.

L'engagement politique, longtemps réservé aux hommes, devient aujourd'hui l'un des enjeux principaux de l'accession des femmes à la pleine maitrise de leur destin, de même qu'il devient l'un des enjeux décisifs de la transformation de la société.

UNE POPULATION TRES REDUITE DE MILITANTES

Le P.S. compte environ 180.880 adhérents. Dans ce total, la proportion des femmes s'élève aux environ de 20% (1). Cependant,

- Au Comité directeur du P.S. le quota de 15% de femmes est à peine atteint.

- Pour ce qui concerne les femmes dans les circonscriptions électorales lors des législatives, le P.S. a présenté seulement 26 candidates, soit environ 5% des candidats. Le Sénat ne compte qu'une représentante du P.S.;

- Ceci suppose une modification de l'article 49 des statuts et notamment une adéquation du chiffre du quota au nombre réel de militantes dans le parti.

Il convient de trouver un mode de désignation des candidats qui ne lamine pas les minorités et notamment les femmes.

Par ailleurs, le cumul de plus de deux mandats électifs freine l'accession des femmes aux responsabilités. Certes des progrès notables ont été accomplis au P.S. à ce jour depuis l'adoption d'un quota en 1973. Les militantes sont ainsi présentes au Bureau exécutif et au Secrétariat national. Il importe de relever ce quota proportionnellement jusqu'à ce que la situation rende inutile ce genre d'obligation.

Mais la bataille sur le quota ne peut, à elle seule, tenir lieu de politique en ce qui concerne la reconnaissance des femmes comme véritables sujets politiques dans notre organisation.

AMELIORER L'ORGANISATION INTERNE

Le P.S. a créé un secrétariat à l'Action Féminine. Il importe de le doter de moyens financiers susceptibles d'accroitre sa propagande auprès des femmes du Parti et auprès de l'opinion publique.

(1) chiffres au 15 janvier 1978.

Au niveau des fédérations, le secrétariat a pour mission de faire respecter, dans chaque département, la création d'un secrétariat fédéral à l'Action Féminine. Dans le cadre des sections et des diverses instances du Parti, les militantes se constituent en groupes de travail animés par le ou la secrétaire à l'Action Féminine. En effet, l'objectif est que toutes les instances du Parti discutent du problème politique posé par la libération des femmes. Dans ce but le ou la secrétaire à l'Action Féminine peut animer des collectifs, commissions, groupes mixtes ou groupes de femmes.

LA MISE EN PLACE D'UNE FORMATION SPECIFIQUE

Elargir et multiplier les stages de formation auprès des adhérentes et à tous les niveaux.

Efforts des sections pour que les formations «sur le tas» qu'elles dispensent ne cantonnent pas les femmes dans les «problèmes féminins».

AMENAGER LE TRAVAIL MILITANT

Le militantisme n'est pas un travail d'élite ni un bénévolat tous azimuts sans horaires ni respect de la vie familiale.

Le militantisme doit faire l'objet d'une réflexion très pratique : bonne organisation du temps et de la répartition des tâches. L'effort doit porter sur :

- La mise en place de permanent(e)s pour alléger les tâches administratives;

- Les horaires de réunion;

- Dans les sections comme dans toutes les instances du Parti, les militants et les militantes, lors des réunions de section ou de congrès doivent se donner les moyens financiers pour mettre en place des systèmes de garde d'enfants en cas de nécessité (cf. motion de Nantes);

- L'organisation des transports pour aller aux réunions et en revenir (problème des femmes seules).

Coll. Fondation Jean Jaurès

Une série de témoignages réguliers sur les militantes afin de populariser les luttes des femmes dans tous les domaines.

L'ensemble des actions que nous pourrions mettre en oeuvre devrait s'organiser autour de trois axes :

- Une politique de formation des femmes et des hommes du Parti par des stages sur la condition et les droits des femmes;

- Des campagnes manifestant le souci du P.S. de faire de la bataille pour le droit à l'emploi des femmes une bataille principale;

- Le parti doit prendre réellement en charge les luttes des travailleuses les plus exploitées afin de permettre la création de sections d'entreprise là où les femmes sont majoritaires et d'amener dans les sections existantes un plus grand nombre de femmes;

- Faciliter l'engagement des militantes et des militants sur les secteurs hors production.

Si les femmes sont mal à l'aise au P.S. c'est parce que les positions féministes ne sont pas intégrées par le Parti.

Le véritable problème posé au Parti socialiste à l'occasion de cette convention est celui de l'indispensable apport des femmes à la forme et au contenu du socialisme, les femmes intervenant là comme véritables sujets politiques.

Cet apport des femmes ne consiste pas seulement en un apport quantitatif de femmes au P.S. ou même à la hiérarchie du P.S. Il signifie que les femmes ont à faire oeuvre d'imagination et de renouvellement tout spécialement en ce qui concerne le militantisme. Pour nous, être militantes du P.S. ce n'est pas nous conformer nécessairement à ce qu'est aujourd'hui le modèle militant dominant masculin, mais c'est inventer d'autres formes d'intervention et de liaison dans le tissu social, d'autres modes de vie politique, moins professionnels et plus autogestionnaires.

BULLETIN DE COMMANDE

à retourner à : Secrétariat National à l'Action Féminine - P.S. -
7bis, Place du Palais Bourbon 75007 Paris

NOM. . . . . .

Adresse . . . . . .

. . . . . .

Veuillez m'adresser :

..... exemplaires de la brochure «LES IMMIGREES DE L'INTERIEUR»
No 1 de la collection «Femmes et Socialisme» à 7 frs l'exemplaire (franco de port),
(5 Frs pour les commandes groupées supérieures à 50 exemplaires.)

..... exemplaires de la brochure No 2 « FEMINISME - SOCIALISME - AUTOGESTION » à 3 Francs.

Ci-joint chèque de ..... Frs à l'ordre de C.E. LOO -

Collection Fondation Jean-Jaurès

CHAQUE SEMAINE, LISEZ



l'hebdomadaire du Parti socialiste

paraît le vendredi, 5 F

ABONNEMENT

Un an : 150 F six mois : 90 F

Les bulletins d'abonnement sont à adresser à l'Unité, 41, boulevard Magenta, 75010 Paris, avec le nom et l'adresse précis de l'abonné, ainsi qu'avec le règlement financier (chèque bancaire, chèque ou virement postal au C.C.P. l'Unité 30349-80 La Source).

COPIE - SERVICE - 1 rue Bleue 75009 PARIS

Coll. Fondation Jean-Jaurès

« Dans les civilisation du Nord, la femme et l'homme ont un but commun: celui de dépasser la séparation des sexes, celui de devenir être humain au sens le plus large, de quelque manière que ce soit; et tout être, qu'il soit homme ou femme, cherche à atteindre ce but par la voie de la personnalité. Ainsi, peu à peu, une égalité de droits prend naissance qui n'est pas tant une égalisation des sexes qu'un processus d'égalisation des individus.»

R.M. RILKE

SUPPLEMENT au No 71 de COMBAT SOCIALISTE - Février 1979 - CCP Emile LOO Paris 25 275 28 U
Directeur de Publication A. RANNOU - Commission Paritaire No 52 224

Coll. Fondation Jean-Jaurès

parti socialiste 7bis, place du palais bourbon 75007 paris